

USAGE DE L'ASCENSEUR en faveur d'un élève blessé ou handicapé

ENGAGEMENT DE L'ÉLÈVE

Je, soussigné(e)

élève en classe de :

m'engage à utiliser l'ascenseur du collège Les Garcins en respectant les normes de sécurité en vigueur pour ce type d'installation et les règles fixées par l'établissement :

Service Intendance

La Gestionnaire : Patricia PERNEL

Dossier suivi par : Silvan ETIENNE
Secrétaire d'intendance

Mél : sec.gestion.garcins@ac-aix-marseille.fr

Téléphone : 04 92 21 29 26

Fax : 04 92 20 41 33

Mél : ce.0050519m@ac-aix-marseille.fr

- n'être accompagné(e) que d'un ou une camarade,
- n'y commettre aucune dégradation,
- n'y provoquer aucune agitation.

Tout manquement à ces obligations remettra immédiatement en cause cette autorisation et pourra justifier des dédommagements en cas de dégradations.

DEMANDE DU RESPONSABLE LÉGAL

Je, soussigné(e) M./Mme :

responsable de l'élève indiqué ci-dessus, sollicite pour celui-ci la possibilité d'utiliser l'ascenseur pour la période suivante :

du au

Je m'engage à verser la somme de 5€ en cas de perte de la clef n°
(vote du conseil d'administration du 4 mars 2019).

Fait à le

Signature du responsable légal

Signature de l'élève